

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2010

Tous les conseillers sont présents à l'exception de:

- Henri Doucet-Bon (pouvoir Roland FILZ)
- Renaud PEYRARD

Secrétaire de séance Denise GUION

Paule MARCHAL donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Urbanisme

Le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt de 2 déclarations préalables de travaux :

- Une ouverture de fenêtre au quartier les Marroux
- Construction d'une piscine quartier les Lançons

La Direction Départementale des Territoires (ex DDE) a donné un avis favorable sous réserve pour la piscine de ne pas utiliser la conduite d'eau communale pour le remplissage.

CCAS

Le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre en charge l'instruction des dossiers de demandes de RSA.

Assurance personnel

Le Maire rappelle la délibération du 31 mars 2006 par laquelle la commune a souscrit un contrat d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents. Cette convention doit être renouvelée. Le Conseil Municipal donne son accord.

Aménagement de la traversée d'Eygluy et de l'Escoulin

Le Maire expose la nécessité de réduire la vitesse dans les traversées des hameaux d'Eygluy et de l'Escoulin et propose d'en confier l'étude à la DDE. Le Conseil Municipal donne son accord pour confier la mission d'étude à la DDE.

Indemnités de conseil du Receveur

M. le Maire présente la demande communiquée par M. le receveur municipal concernant l'indemnité de conseil et de budget.

Compte tenu des restrictions budgétaires et par souci d'économie, le Conseil Municipal décide de ne pas demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, de ne pas lui accorder l'indemnité correspondante.

Convention avec la Poste

Considérant la fermeture du bureau de poste de Beaufort sur Gervanne et la mise en place d'une Agence Postale Communale, le Maire propose au conseil municipal de conclure une convention avec les Communes d' Eygluy-Escoulin, Gigors et Lozeron, Montclar sur Gervanne, Omlèze, Plan de Baix et Suze, ceci afin de répartir les charges de

fonctionnement de l'Agence Postale Communale située sur le territoire de Beaufort sur Gervanne.

La participation de chaque Commune sera fixée à 1 € par habitant pour l'exercice 2010, les termes de la révision étant fixés dans la convention.

Cette convention est fixée pour 9 ans à compter de la date de signature et se renouvelle par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

Intérêts communautaires de la CCVD

Le Maire expose que par délibération en date du 15.12.09, le Conseil Communautaire de la CCVD a adopté les modifications à apporter à la définition de l'intérêt communautaire. Le Conseil Municipal décide de donner son accord aux ajouts de compétences de la CCVD et notamment compétence petite enfance.

Lecture des courriers

- La mairie de Cliousclat fait part de sa délibération contre l'extension des compétences de la CCVD.
- SDED : accusé de réception de la demande de renforcement du réseau BT au poste l'Escoulin. Rappeler au SDED l'urgence de ces travaux.
- AEP à l'Escoulin : le Maire propose l'installation d'une station U.V. pour pallier à tous risques de contamination bactériologique. Une étude sera sollicitée auprès de Objectif Eau.
- Courrier de Mme Paoli concernant l'élargissement de la départementale D172. Le Maire signale que les travaux étaient prévus par le Département, le 8 février mais ont débuté le 1^{er}. Il sollicitera le Département afin d'avoir une prévision des travaux pour pouvoir avertir les usagers à l'avance.

Compte-rendu de réunions

SIGMA :

Point Public

Questions de diverses

- Le Conseil Municipal souhaite que l'Equipement n'utilise plus de sel sur nos routes départementales, mais par contre du sable, gravier moins polluant et plus efficace. Un courrier sera adressé en ce sens au Président du Conseil Général et au Conseiller général responsable des routes et au Conseiller général du Canton.
- De même le Conseil Municipal se prononce pour l'achat d'un appareil à désherber thermique plutôt que d'utiliser les désherbants chimiques, et l'installation de bacs à sable de déneigement recouverts de bois.
- Le Conseil Municipal souhaite avoir des informations sur le projet bio-vallée, et charge le Maire de demander aux responsables ce qu'il en est.
- Permanences des élus pour les élections
- L'entreprise Lebrat doit intervenir chez M. Camilleri dont la cave est infiltrée par les eaux de ruissellement.

La séance est levée à 23 h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 26 mars à 19 heures.